



# **Vue d'ensemble des premières publications Pilier III ESG**

Septembre 2023

# Rappel sur le Pilier III ESG

Le Pilier 3, issu des accords de Bâle, a pour objectif d'établir des règles de transparence financière. Il améliore la communication d'informations au grand public sur les actifs, les risques et leur gestion. L'intention sous-jacente est d'harmoniser les pratiques bancaires en termes de communication financière et de faciliter ainsi la lecture des informations comptables et financières d'une banque à l'autre et d'un pays à l'autre.

Pour la première fois en 2023, les banques publient dans leur Pilier 3 les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), sur la base des données au 31/12/2022. Le format de la publication est normé via des tableaux qualitatifs et quantitatifs (standards techniques publiés par l'EBA en Janvier 2022) détaillant la nature des informations demandées :

- ✓ 3 tableaux avec des informations qualitatives sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance
- ✓ 10 tableaux avec des informations quantitatives dont :
  - 4 tableaux relatifs aux risques de transition
  - 1 tableau relatif au risque physique
  - 3 tableaux pour le Green Asset Ratio (GAR)
  - 1 tableau pour le Banking Book Taxonomy Alignment Ratio (BTAR)
  - 1 tableau pour les autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes par la Taxonomie Européenne Verte\*



## Informations générales sur ces premières publications

À date, seuls les tableaux 1, 2, 4, 5 et 10 sont publiés par les institutions financières. Les autres tableaux, ainsi que certaines colonnes des tableaux précités (ex. les colonnes relatives aux émissions de gaz à effet de serre financées) ne sont pas encore requis, comme prévu par le régulateur pendant la période de transition progressive jusqu'en juin 2024 (phase-in).

Pour le calcul de certains indicateurs, les méthodologies de calcul employées peuvent différer d'une banque à l'autre. Elles peuvent se baser sur des principes internes et/ou des méthodes externes (associations, ONGs, agences gouvernementales...). On retrouve par exemple ces disparités sur l'identification des expositions vis-à-vis des entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris », la collecte DPE, la mise en place des scénarii de risque physique ou les méthodes d'identification des encours verts non couverts par la taxonomie Européenne.

Pour certaines données extra-financières (ex. liste des entreprises exclues de l'accord de Paris, diagnostics de performance énergétique, gaz à effet de serre..), les banques peuvent avoir recours à des fournisseurs de données externes (ex. Moody's, ADEME, NamR, CSTB, IEA) et/ou à des proxies.

Cette vue d'ensemble porte sur les indicateurs clés des tableaux quantitatifs du Pilier 3 ESG, sur les données reportées au Q4 2022 par 5 grands groupes bancaires français. Ces informations sont tirées de leurs publications (URD 2022 et Pilier 3), librement disponibles sur leur site internet.

\*cf. publication de Beam Sagalink : [https://www.linkedin.com/posts/beam-sagalink2\\_taxonomy-europ%C3%A9enne-activity-7077644212304801792-eZHL](https://www.linkedin.com/posts/beam-sagalink2_taxonomy-europ%C3%A9enne-activity-7077644212304801792-eZHL)

## 1 Risque de transition - Expositions par secteurs (Tableau 1)

Informations sur les risques auxquels les institutions financières peuvent être confrontées du fait de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et résiliente au changement climatique.

	BNP Paribas	Société Générale	Crédit Agricole	BPCE	Crédit Mutuel
<b>Exposition totale de la banque auprès des entreprises non financières</b>	<b>458 665</b>	<b>273 301</b>	<b>768 614</b>	<b>326 448</b>	<b>298 404</b>
<b>Expositions sur des secteurs<sup>1</sup> contribuant fortement au changement climatique</b>	330 046 👉 72%	176 775 👉 65%	208 189 👉 27%	240 047 👉 74%	191 669 👉 64%
	<b>Top 2 secteurs :</b> Industrie manufacturière (20%) Activités immobilières (14%)	<b>Top 2 secteurs :</b> Activités immobilières (15%) Industrie manufacturière (13%)	<b>Top 2 secteurs :</b> Industrie manufacturière (8%) Commerce de gros et de détail (5%)	<b>Top 2 secteurs :</b> Activités immobilières (37%) Commerce de gros et de détail (11%)	<b>Top 2 secteurs :</b> Activités immobilières (31%) Commerce de gros et de détail (9%)
Dont expositions sur des entreprises exclues de l'accord de Paris	22 538	16 616	23 100	5 155	921
<b>Expositions des secteurs<sup>1</sup> autres que ceux contribuant fortement au changement climatique</b>	128 619 👉 28%	96 526 👉 35%	560 425 👉 73%	86 401 👉 26%	106 735 👉 36%
Dont expositions sur des entreprises exclues de l'accord de Paris	1 798	760	507	690	23

La part des expositions de ce panel de banques sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique est similaire pour quasiment toutes les banques, entre 64% et 72% (sauf CA 27%), principalement dû à des expositions sur l'industrie manufacturière, les activités immobilières et le commerce (gros et détail). Les expositions sur les entreprises exclues de l'accord de Paris<sup>2</sup> (ex. production de tabac, d'armes controversées, activité d'exploration et d'exploitation minière, raffinage de la houille, du lignite) représentent en moyenne moins de 5% des expositions du panel.

Données Q4 2022 - Valeur comptable brute en M EUR

<sup>1</sup> Secteur NACE L1 - <sup>2</sup> Article 12 du Règlement Délégué (UE) 2020/1818

## 2 Risque de Transition – Diagnostics de Performance Energétique (Tableau 2)

Informations sur les étiquettes DPE, qui permettent d'indiquer la performance énergétique d'un bâtiment. L'objectif est de parvenir à un parc immobilier hautement efficace sur le plan énergétique et décarboné d'ici 2050.

	BNP Paribas	Société Générale	Crédit Agricole	BPCE	Crédit Mutuel
<b>Portefeuille total de prêts garantis par des biens immobiliers</b>	<b>207 531</b> Dont UE 96% Non-UE 4%	<b>167 784</b> Dont UE 94% Non-UE 6%	<b>153 534</b> Dont UE 95% Non-UE 5%	<b>427 627</b> Dont UE 99% Non-UE 1%	<b>283 888</b> Dont UE 98% Non-UE 2%
<b>FOCUS UE</b> 👉					
Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	65 399	25 069	21 847	47 175	43 340
Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	134 381	131 951	123 689	343 014	234 427
<b>Portefeuille total ayant une étiquette DPE (A à G)</b>	12 274 👉 6%	14 137 👉 9%	16 985 👉 12%	293 644 👉 70%	103 481 👉 37%
Portefeuille total ayant une étiquette DPE A	1 206	519	1 368	6 051	2 141

Parmi les expositions au sein de l'Union Européenne (les expositions hors UE n'étant pas significatives), celles sur les prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels sont 2 à 7 fois plus importantes que celles sur les prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux. Pour ce premier exercice les expositions ayant une étiquette DPE sont relativement faibles, entre 6% et 9% pour les banques capitalistes et de 12% à 70% pour les mutualistes. Le taux de DPE avec étiquette A, qui permettra aux banques d'être alignées à la Taxonomie Européenne Verte; se situe quant à lui autour de 1%. Ces faibles taux d'étiquette DPE sont dus à la difficulté de collecte des données DPE sur le stock existant, il est donc encore difficile d'avoir une vision claire sur la réelle performance énergétique des biens financés.

Point d'attention sur la méthodologie employée par les banques : les prêts garantis par un fonds de garantie mutuelle, en particulier « Crédit Logement » en France, sont exclus par certains établissements, inclus par d'autres.

Données Q4 2022 - Valeur comptable brute en M EUR

3

## Risque de Transition – Expositions sur les 20 plus grands émetteurs de carbone (Tableau 4)

Informations agrégées et anonymisées des expositions sur les contreparties qui comptent parmi les 20 entreprises ayant la plus forte intensité carbone au monde.

	BNP Paribas	Société Générale	Crédit Agricole	BPCE	Crédit Mutuel
Valeur brute comptable agrégée	7 885	3 351	7 836	982	311
Valeur brute comptable de l'exposition sur les contreparties <sup>3</sup> par rapport à la valeur brute comptable totale	0,72%	1,23%	0,60%	0,08%	0,07%
Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes	16	13	13	8	3

L'exposition sur les 20 plus grands émetteurs de carbone au monde par rapport à l'exposition totale de la banque est très variable d'un établissement à l'autre, avec, parmi notre panel, un plus bas à 0,07% et un plus haut à 1,23%. Le nombre d'entreprises financées parmi les 20 plus grands émetteurs de carbone est également très disparate, entre 3 et 16 selon les banques.

L'identification des contreparties constituant la liste des 20 entreprises les plus émissives en carbone, est basée sur celle du Climate Accountability Institute (liste Carbon Majors) ou celle du Carbon Disclosure Project selon les banques (l'EBA<sup>4</sup> laissant le choix de la source). Pour rajouter davantage de transparence sur les financements déjà accordés, certaines banques ont rajouté les expositions hors bilan (seules les expositions bilantielles sont demandées par l'EBA<sup>4</sup>).

Données Q4 2022 - Valeur comptable brute en M EUR

<sup>3</sup> Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde – <sup>4</sup> Autorité Bancaire Européenne

4

## Risque physique lié au changement climatique (Tableau 5)

Informations sur le risque physique, défini comme le risque de potentiels impacts financiers négatifs découlant des effets actuels ou futurs des facteurs environnementaux tels que des événements climatiques extrêmes ou progressifs, sur les contreparties ou les actifs financés par l'institution financière (ex. risque de sécheresse, d'inondation).

Selon la BCE, le risque physique peut être qualifié d'« aigu » lorsqu'il est lié à des événements extrêmes (ex. sécheresse, inondations, tempêtes) et de « chronique » lorsqu'il résulte de changements graduels (ex. hausse des températures, élévation du niveau de la mer, stress hydrique, perte de biodiversité).

	BNP Paribas	Société Générale	Crédit Agricole	BPCE	Crédit Mutuel
Exposition totale de la banque auprès des entreprises non financières <sup>1</sup>	322 470	171 076	179 396	-	184 481

### 🔗 Expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique

Expositions sensibles aux effets d'événements physiques chroniques <sup>5</sup>	-	5 153 👉 2,6%	10 778 👉 6,0%	-	6 023 👉 3,2%
Expositions sensibles aux effets d'événements physiques aigus <sup>5</sup>	1 536 👉 0,5%	4 127 👉 2,0%	14 144 👉 7,9%	-	2 765 👉 1,5%
Expositions sensibles aux effets d'événements physiques tant chroniques qu'aigus <sup>5</sup>	-	2 006 👉 1,2%	24 925 👉 13,9%	-	-
Expositions avec échéance résiduelle ≤ 5 ans <sup>5</sup>	1 395	8 134	19 913	-	2 766
Expositions avec échéance résiduelle > 5 ans <sup>5</sup>	434	3 162	5 006	-	6 023

Données Q4 2022 - Valeur comptable brute en M EUR

<sup>5</sup> Pour les activités NACE A à H et L seulement. Nous avons choisi d'exclure la section « Autres secteurs pertinents » pour faciliter la comparabilité car certaines banques publient dans cette section l'exposition de tous les autres secteurs à la place des secteurs pertinents seulement.

## Les premiers résultats des publications

Les expositions sensibles aux effets d'évènements climatiques physiques sont relativement faibles, elles ne dépassent pas 8% et se situent même autour de 1% pour certaines banques (exception faite des 13,9% de Crédit Agricole, qui, par conservatisme, somme les deux mesures « aigu » et « chronique »). La majeure partie de ces expositions ont une échéance résiduelle inférieure à 5 ans.

Il y a de grandes disparités entre les publications des banques du panel et certains montants peuvent paraître faibles. Ceci est essentiellement dû à :

- Des modèles encore instables
- Des lacunes dans les données disponibles
- Des instructions de reportings encore incertaines

Également, les scénarios retenus peuvent être différents, ce qui rend plus difficile la comparaison des chiffres entre les différents établissements. Certains ont retenu le scénario basé sur le Representative Concentration Pathway (RCP) 8.5 développé par le GIEC, avec une projection à horizon 2030 réalisée pour les aléas aigus et à horizon 2100 pour les aléas chroniques ; d'autres estiment la sensibilité des actifs à partir des projections à horizon 2050 et font reposer leur approche sur l'utilisation de proxys; d'autres encore se concentrent sur une version ajustée des scénarios de la BCE présentant initialement un horizon de temps à 2050.

Enfin, les données nécessaires au calcul du risque physique sont un défi à collecter car chaque transaction doit être rattachée à un point géographique, ce qui nécessite :

- un inventaire complet du stock de prêts
- des instructions normatives précises quant à la spécificité de chaque actif (ex. difficulté d'affecter des coordonnées GPS à un pipeline, un parc éolien, un avion, ou encore le financement d'un projet).

5

### Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes par la Taxonomie Européenne Verte (Tableau 10)

Informations sur les souscriptions d'obligations ainsi que les prêts proposés à la clientèle qui ne sont pas couverts par la Taxonomie Européenne Verte. Ce tableau permet de couvrir d'autres actions d'atténuation du changement climatique en incluant les expositions qui ne sont pas alignées à la taxonomie mais qui soutiennent néanmoins les contreparties dans le processus de transition et d'adaptation sur les objectifs taxonomiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

	BNP Paribas	Société Générale	Crédit Agricole	BPCE	Crédit Mutuel
Obligations <sup>6</sup> (encours bruts)	2 687	-	4 451	2 229	1 800
Prêts <sup>6</sup> (encours bruts)	25 830	14 653	47 852	2 737	6 656
Dont prêts aux entreprises	13 114	13 384	26 595	2 388	5 462
Dont prêts aux ménages	12 713	832	20 881	349	921

Les encours sur les obligations vertes/durables autres que celles définies par la Taxonomie s'élèvent, selon les banques du panel, entre 1,8 et 4,5 Mds EUR. En comparaison, les encours sur les prêts verts/durables sont plus importants mais aussi beaucoup plus disparates selon les banques; ils s'élèvent entre 2,7 et 25,8 Mds EUR, avec en moyenne une plus forte exposition aux entreprises qu'aux ménages.

Les méthodes d'identification des encours sont aussi différentes selon les banques. Exemples :

- Prêts : définition d'objectifs précis d'atténuation du climat selon des critères internes; mise en place d'un cadre de référence interne qui encadre la définition des actifs "durables"; classification selon des principes de marché ou d'associations (ex. Loan Market Association).
- Obligations : identification par une partie externe comme alignées sur les principes clés des obligations vertes définis par l'International Capital Market Association.

Données Q4 2022 - Valeur comptable brute en M EUR

<sup>6</sup> ex. verts, durables, liés à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE

## Document réalisé par

---



**Adrien MANUEL, Senior Manager**

Mob : +33 660 15 19 11

Mail : [adrien.manuel@beamadvisory.com](mailto:adrien.manuel@beamadvisory.com)



**Anca ATUDOREI, Manager**

Mail : [anca.atudorei@beamsagalink.com](mailto:anca.atudorei@beamsagalink.com)



## Qui sommes-nous ?

---

L'alliance d'expertises fortes et complémentaires, le partage de valeurs humaines : Beam & Sagalink rassemble une équipe de 60 consultants spécialisés dans les métiers de la Gestion d'actifs, de la Banque privée, des Services aux Investisseurs et des Marchés de Capitaux, ainsi que dans les fonctions Finance, Risques et Conformité. Notre savoir-faire alliant expertise métier et conseil nous permet de cerner au mieux les enjeux de nos clients sur l'ensemble de leur chaîne de valeur et d'identifier pour eux les leviers de croissance les plus performants, faisant ainsi le lien entre leurs métiers et leurs projets.

Par la force de ses convictions, Beam & Sagalink a su gagner la confiance de ses clients ; parmi eux, des grands groupes bancaires et des acteurs indépendants de tailles variées.

## Contact

---

Beam & Sagalink  
55 rue de Rivoli – 75001 Paris  
+33 1 49 96 54 43  
[www.beamsagalink.com](http://www.beamsagalink.com)